

Séjours d'études à l'étranger

Grâce à des ententes dans plus de trente pays à travers le monde, plusieurs étudiant.e.s de l'UQAM s'envolent chaque année vers une destination internationale.

Il est possible de choisir parmi les quatre programmes d'échanges étudiants (ententes bilatérales, BCI, North2North et NSE). L'étudiant.e doit faire une demande d'échange dans un seul de ces programmes, en sélectionnant, au plus, trois destinations faisant partie de ce programme.

Conditions d'admission

Consultez le site du Service des relations internationales (SRI) : [conditions d'admission](#)

AVANT LE DÉPART

L'étudiant.e doit :

1. S'informer auprès de la [direction adjointe de son programme](#) au sujet des modalités des échanges étudiants et assister **obligatoirement** à une rencontre d'information du Service des relations internationales (SRI) sur les programmes d'échanges ([consultez l'horaire de ces rencontres](#)).
2. Déterminer son programme d'échange parmi les quatre offerts et cibler, tout au plus, trois établissements partenaires dans ce programme.
3. Faire valider le choix des universités auprès du SRI (envoyez un courriel à mobilite@uqam.ca en indiquant vos choix et votre code permanent).
4. Faire ses choix de cours pour chacune des universités choisies et les faire approuver auprès de la direction adjointe de son programme.
5. [Préparer son dossier de candidature //guide virtuel](#) (le SRI offre des [ateliers de préparation du dossier](#)).
6. Déposer son dossier, en personne et en deux copies, au bureau du SRI (AB-9200) **avant la date limite**.

Détails importants

Une demande de participation à un programme d'échange étudiant est automatiquement considérée comme une demande pour la [bourse à la mobilité](#).

L'étudiant.e devra demeurer inscrit.e à temps complet pendant toute la durée de son séjour afin de maintenir son statut d'admissibilité pour la bourse à la mobilité.

- Pour le trimestre fait à l'étranger, l'étudiant.e doit payer ses frais de scolarité à l'UQAM et non à l'université d'accueil.

Pour plus d'informations, consultez le [SRI](#).

DURANT LE SÉJOUR

L'étudiant.e doit obtenir de son université d'accueil les documents requis par le Registrariat de l'UQAM et par la direction adjointe de son programme en prévision de l'étude de son dossier à son retour, soit :

- la description de chaque cours, incluant le nombre total d'heures d'enseignement (en classe, en travaux dirigés, etc.);
- un relevé de notes officiel pour le trimestre passé à l'université d'accueil, sur lequel doivent figurer les titres des cours suivis, le nombre de crédits obtenus (ECTS en Europe ou l'équivalent) et les résultats obtenus (dans la plupart des cas, l'université d'accueil envoie directement le relevé de notes au SRI).

Détails importants

L'étudiant.e doit informer la direction adjointe de son programme ainsi que son agent.e de gestion des études aussitôt que survient une modification à son choix de cours dans l'université d'accueil.

- L'étudiant.e doit demeurer inscrit.e à temps complet pendant toute la durée de son séjour afin de maintenir son statut d'admissibilité pour la bourse à la mobilité.

AU RETOUR

Si l'université d'accueil **a déjà envoyé** le relevé de notes au SRI, l'étudiant.e doit s'assurer que la personne responsable de son programme (agent.e. de gestion des études) a bien reçu les documents officiels.

Si l'université d'accueil **n'a pas envoyé** le relevé de notes au SRI, l'étudiant.e. doit :

- remettre les documents officiels fournis par l'université d'accueil à la personne responsable de son programme, afin de s'assurer que les équivalences des cours suivis à l'étranger lui soient accordées.